



Bienvenue

au CHRSM – site Meuse

Brochure d'accueil
Édition 2022-2023

AU SERVICE de votre mieux-être!

www.orthopedie-toussaint.be

Bandagisterie
Matériel médical
Fauteuils roulants
Prothèses - orthèses
Maintien à domicile
Chaussures orthopédiques
Semelles thérapeutiques
Agréés toutes mutuelles
et assurances



CHR Namur Consultations
Locaux S1-40-29-A et S1-40-29-B.

Orthopédie
TOUSSAINT



Atelier de fabrication
Rue de Rabiseau 8
6220 FLEURUS • T 071 82 39 10

Avenue Herbofin, 13
6800 LIBRAMONT • T 061 23 24 17

Route de Philippeville, 8
6120 NALINNES • T 071 21 78 86

Rue de Montigny, 23
6000 CHARLÉROI • 071 31 41 12

Rue Van Opré, 11
5100 JAMBES • T 081 31 18 18

Rue de la Station, 118
7090 BRAINE-LE-COMTE • T 067 55 66 17

Bienvenue au CHRSM – site Meuse

Madame, Monsieur,

Au nom du Gestionnaire, de la Direction, de l'ensemble du personnel et du corps médical du CHRSM - site Meuse, nous vous souhaitons la bienvenue dans notre établissement. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.

Notre institution compte une importante équipe de médecins agréés dans de nombreuses spécialités cliniques et médico-techniques. Le personnel soignant des unités d'hospitalisation est hautement qualifié. De plus, notre hôpital est un milieu de stages agréé par les universités de Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Liège ainsi que par une série d'écoles d'infirmier(ère)s et de kinésithérapeutes.

Nos équipes sont soudées et solidaires dans un vrai travail en commun tant dans sa réflexion que dans sa mise en œuvre.

Cette brochure contient tous les renseignements et informations utiles afin de vous familiariser à la vie quotidienne de l'hôpital et vous aider à organiser au mieux votre séjour dans notre institution.

Tout est mis en œuvre pour que les services, qui sont à votre disposition, vous donnent entière satisfaction.

Nos infrastructures sont en cours de rénovation dans le but de vous offrir le meilleur confort: nous souhaitons nous excuser d'emblée pour les éventuels désagréments que cela pourrait vous causer.

De tout cœur, nous espérons que votre séjour parmi nous sera aussi agréable que possible et nous vous souhaitons un prompt rétablissement.

La Direction



**Le Centre Hospitalier Régional Sambre et Meuse est composé de deux sites hospitaliers,
l'un à Namur (le site Meuse), l'autre à Auvelsais (le site Sambre).**

Table des matières



6
Votre arrivée
à l'hôpital

9
Votre séjour



12
Services
à votre
disposition

14
Services
d'aide



17
Objectif
Qualité !



18
Votre départ

19
Dons
d'organes
Prises de sang



21
Données
médicales

23
Infos
pratiques



Contact
081 72 61 11

Nos sites web
www.chrn.be
www.chrsm.be

Nos valeurs, on en prend soin. Avec vous, pour vous!

Les valeurs d'une institution font partie de son identité, elles produisent la vision et le sens. À travers elles, les collaborateurs définissent ce qui a de l'importance.

Le personnel, les collaborateurs, les médecins et la direction du CHRSM ont défini ensemble 5 valeurs essentielles: l'humanité, l'écoute, l'excellence, l'engagement et l'esprit d'équipe.

L'Humanité,

entendue comme la volonté de prendre soin de celles et ceux qui mettent leur santé entre nos mains, avec dévouement, vigilance et bienveillance. C'est placer le patient au cœur de nos préoccupations, dans le respect et l'ouverture à l'autre.

L'Écoute, définie comme la faculté d'entendre, d'écouter et de prendre en compte le patient afin de lui permettre de devenir acteur de sa santé. C'est également le fait d'être à l'écoute de ses collègues pour progresser ensemble dans le respect et la bienveillance.

L'Excellence, définie comme la recherche de la qualité la plus élevée, tant sur le plan médical que sur le plan humain.

L'Engagement,

vu comme le fait d'être engagé pour et avec le patient et sa famille. Cela avec enthousiasme, persévérance, loyauté et volonté de s'améliorer en proposant des suggestions.

L'Esprit d'équipe,

entendu comme le fait de travailler en équipes solides et soudées, dans un esprit positif et constructif, qui s'ouvrent au patient.



Votre arrivée à l'hôpital

L'admission

La pré-admission

En accord avec votre médecin hospitalier, vous avez fixé une date d'entrée en hospitalisation. En règle générale, c'est lui qui, lors de la consultation, contacte en votre présence le **Service de Gestion des lits** afin de réserver votre chambre.

Nous encourageons vivement la pré-admission. Cette dernière a pour but d'alléger les formalités le jour de l'admission. Aussi, nous vous invitons à (re)prendre contact personnellement avec ce même service :

- **par téléphone:** 081 72 65 90
- **par e-mail:** gestion.lits@chrsm.be
- **en vous rendant sur place:** du lundi au vendredi de 8h à 17h, route 60.

Le formulaire de déclaration d'admission

Depuis le 1^{er} septembre 2004, tous les hôpitaux sont tenus d'utiliser un modèle unique de déclaration d'admission. Ce formulaire a pour but d'informer le patient sur les conditions financières et notamment les suppléments éventuels générés par les choix qu'il va effectuer (honoraires médicaux, choix de chambre, etc.). Vous serez invité.e à en prendre connaissance et à le signer.

Une estimation du coût de votre séjour peut être obtenue auprès du **Service de Facturation** les jours ouvrables de 8h à 16h.

- **par téléphone:** 081 72 68 40 – 081 72 68 50 (de 9h à 12h).
- **en vous rendant sur place:** de 9h à 12h et de 13h à 16h, route 27.

Si vous êtes hospitalisé(e) à la suite d'une urgence

Les formalités administratives seront accomplies dès le lendemain, par un(e) employé(e) du **Service des Admissions** qui se présentera à votre chevet pour compléter votre dossier et vous donner toutes les informations utiles à votre séjour. Les formalités peuvent être réglées par un membre de votre famille au Service des Admissions.

Votre admission

Dès votre arrivée, nous vous invitons à vous présenter à l'inscription (derrière l'accueil) et ce, même si vous avez effectué les démarches dans le cadre d'une pré-admission.

Nous procéderons aux démarches administratives et répondrons à vos questions.

Les documents à emporter avec vous :

- Votre carte d'identité
- Votre carte ou vos documents d'assurance
- L'attestation de prise en charge en cas d'accident de travail
- Les coordonnées de votre médecin traitant



La consultation pré-anesthésique

Pour certains patients devant subir une intervention en hôpital de jour, une consultation pré-anesthésique est programmée quelques jours avant l'intervention.

Pour les patients dont l'entrée est prévue en hospitalisation classique, l'anesthésiste leur rendra visite afin de compléter le dossier et répondre aux questions.

Acompte

Lors de votre admission, un acompte sur les frais d'hospitalisation vous sera demandé. Le montant est calculé en fonction du choix de la chambre et se renouvellera tous les 7 jours.

Les acomptes que vous avez versés seront déduits de votre facture qui vous parviendra dans le courant du 2^{ème} mois après votre sortie de l'hôpital.

Mutuelle

Dès qu'une date d'hospitalisation est fixée, contactez votre mutuelle afin de vérifier si votre dossier est en ordre. Cette démarche peut vous éviter des désagréments lorsqu'il s'agira de payer la facture.



Choisir votre chambre

Service de Gestion des lits

Le Service de Gestion des lits vous accompagne dans vos démarches, répond à vos questions et vous renseigne sur les tarifs en vigueur concernant le choix de votre chambre.

Dans la mesure du possible, votre choix est, bien évidemment, respecté. Cependant, en fonction des entrées en urgence, il arrive que cela ne soit pas toujours le cas.

La veille de votre entrée, il vous contactera afin de vous préciser quel type de chambre vous aurez le jour d'entrée, ainsi que le montant de l'acompte à apporter.

Coordonnées:

- **Tél.:** 081 72 65 90
- **E-mail:** gestion.lits@chrsm.be
- **Horaire:** du lundi au vendredi, de 8h à 17h

Types de chambres

Différentes possibilités vous sont proposées :

- Chambre commune (2 ou 4 lits)
- Chambre particulière

Chambre particulière

En chambre particulière, un.e accompagnant.e a la possibilité de dormir sur place.

L'assurance hospitalisation

Une convention de collaboration entre le CHRSM – site Meuse et diverses compagnies d'assurances a pour objet l'application du tiers-payant. Plusieurs systèmes sont mis en place à ce jour.

1. La Médicard de DKV

Si vous la possédez, présentez votre carte au guichet d'admission. Un espace réservé sur le site internet de DKV est prévu afin que notre personnel puisse vérifier votre situation en termes d'assurances hospitalisation. Si tout est en ordre, l'hôpital leur enverra directement la facture d'hospitalisation.

2. Le système Assurcard

Il permet aux patients, via une carte d'accès, d'encoder les données relatives à leur hospitalisation. Nous vous invitons à vous rendre à cette borne avant de vous présenter au guichet d'admission ou à faire le nécessaire préalablement sur le site Internet www.assurcard.be ou par téléphone directement auprès de votre compagnie d'assurance. La procédure détermine si vous devrez ou non verser l'acompte.

3. Le système Medi-Assistance

Il regroupe les deux compagnies d'assurances AXA-IPA (Inter Partner Assistance) et Fortis AG. Après confirmation écrite de votre assureur vous donnant droit à l'application du tiers-payant, l'hôpital adressera directement votre facture à votre compagnie d'assurance.

4. Neutra

L'accord préalable est nécessaire.

Nous vous suggérons de contrôler votre couverture et la prise en charge des frais auprès de votre compagnie d'assurance.

La délégation d'une personne de confiance... une aide précieuse

Durant votre séjour, avec votre consentement, vos proches peuvent être informés de votre état de santé. D'un point de vue pratique, l'équipe médicale et soignante peut difficilement consacrer le temps nécessaire à informer chacun de vos visiteurs sur votre pathologie et l'évolution de votre état de santé.

Si, parmi vos proches, il existe une personne en qui vous avez particulièrement confiance, celle-ci pourrait être considérée par l'hôpital comme votre «personne de confiance». Elle pourrait, avec votre accord, assister aux entretiens médicaux et ainsi centraliser une information complète qu'elle-même pourrait communiquer à votre entourage. Elle pourrait également vous aider au mieux dans vos démarches, mais aussi vous soutenir efficacement lorsqu'une décision importante doit être prise. Enfin, elle pourrait, le cas échéant, formuler ses remarques ou observations à l'équipe médicale et soignante.

Vous pouvez compléter le document téléchargeable sur <https://www.health.belgium.be/fr/formulaire-designation-personne-de-confiance> et le donner au personnel soignant lors de votre arrivée. Il sera alors ajouté à votre dossier.

Directives anticipées

En Belgique, il est possible d'exprimer des intentions et des refus en matière de soins de santé et de fin de vie dans le cas où on ne serait plus en état de manifester clairement sa volonté (coma, par exemple) en rédigeant ce que l'on appelle une «déclaration anticipée de volonté».

Il est souvent difficile pour les proches d'émettre un avis à la place du malade. Grâce aux directives anticipées, les médecins ont pris connaissance de vos souhaits même si vous êtes dans l'incapacité de l'exprimer.

Vous pouvez télécharger le formulaire de déclaration anticipée de volonté sur le portail [belgium.be](http://www.belgium.be/fr/sante/soins_de_sante/fin_de_vie/euthanasie/) : http://www.belgium.be/fr/sante/soins_de_sante/fin_de_vie/euthanasie/.

Votre séjour L'hospitalisation

Le bracelet d'identification

Dès votre hospitalisation, un bracelet d'identification sera placé autour de votre poignet. Il contribue à la sécurité de vos soins et aide à contrôler que vous recevez le bon traitement.



Le déroulement d'une journée d'hospitalisation

La journée d'hospitalisation est rythmée par un horaire bien établi afin que chaque «acteur» du processus de soins dispose du temps nécessaire pour vous apporter toute l'attention dont vous aurez besoin pour retrouver votre autonomie.

C'est notamment dans ce but que les repas sont servis à heures fixes et que les visites sont autorisées dans un créneau horaire bien déterminé.

L'hygiène hospitalière

Comme tout hôpital, nous disposons d'une équipe d'hygiène hospitalière. La prévention des infections nosocomiales (ou infections liées aux soins) est l'une de ses missions prioritaires.

À cette fin, l'équipe établit les procédures et les règles d'hygiène hospitalière, en accord avec les recommandations du Conseil Supérieur de la Santé et en concertation avec les plateformes régionales d'hygiène hospitalière.

Les mains étant un vecteur de propagation des infections, l'hygiène des mains par friction hydroalcoolique est la première mesure pour les éviter. C'est pourquoi tous les soignants.e.s se désinfectent les mains préalablement au contact avec les patient.e.s.

D'autres mesures telles que le port du masque, de gants, de lunettes ou de blouse de protection peuvent également être prises pour protéger, par exemple, une personne aux défenses immunitaires diminuées ou qui représente un risque infectieux.



Durant votre hospitalisation, vous serez amené à subir divers examens (radio, scanner, écho, ECG, etc.). Si vous désirez quitter momentanément votre chambre, prévenez l'équipe infirmière et assurez-vous qu'aucun examen vous concernant n'est prévu durant ce laps de temps.

Repas aux patients

Sur demande, un(e) diététicien(ne) peut être consulté(e) afin d'équilibrer au mieux votre alimentation. Il/elle se rendra d'office à votre chevet si votre état de santé l'impose (diabétique, insuffisant rénal, etc.).

Les repas sont servis en chambre dès :

- 7h30 pour le petit-déjeuner
- 12h00 pour le dîner
- 17h30 pour le souper

Les visites

Le CHRSM – site Meuse accueille avec plaisir les familles, amis, voisins des patients. Comme chacun le sait, la présence réconfortante des proches durant l'hospitalisation joue un rôle très important sur le bien-être des patients.

Afin d'assurer aux patients le repos dont ils ont besoin et la bonne marche des soins, nous vous demandons de respecter les horaires suivants :

- **En hospitalisation** : de 14h à 16h et de 18h à 20h
- **Maternité** : de 15h à 19h
- **MIC (Maternal Intensive Care)** : de 15h à 19h
- **Psychiatrie** : de 18h30 à 20h tous les jours et de 14h00 à 16h30 et de 18h30 à 20h00 les samedis, dimanches et jours fériés
- **Soins intensifs** : de 14h30 à 15h et de 19h à 19h30
- **Urgences (hospitalisation provisoire)** : de 7h30 à 8h, de 14h à 16h et de 18h30 à 19h30
- **Unité de crise** : de 18h30 à 20h00 du lundi au jeudi et de 14h00 à 16h00 et de 18h30 à 20h du vendredi au dimanche et les jours fériés

En aucun cas les visites ne doivent fatiguer ou gêner les patients voisins. Les visites peuvent être limitées ou interdites pour raisons médicales.

La crise sanitaire liée au Covid-19 nous impose de revoir régulièrement les consignes liées aux visites. Toutes les informations utiles se retrouvent sur notre site internet dans la rubrique « infos covid-19 ».



Bien vivre ensemble

Hôpital sans tabac

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'hôpital (AR 15/05/90 – 31/03/93). Un « espace fumeurs » a été aménagé à proximité de l'entrée principale pour les patients et visiteurs désireux de fumer.

Soucieux de votre santé, des consultations en tabacologie dont une spécifique pour femmes enceintes sont disponibles. Pour prendre rendez-vous : 081 72 69 05.

Quelques règles pour les patients

- Respecter l'ensemble des membres du personnel
- Contribuer à un échange d'informations claires et complètes avec l'équipe médicale et soignante
- Favoriser le bon déroulement des soins
- Prendre connaissance et se conformer aux consignes de sécurité
- Respecter l'intimité et la tranquillité des autres patients (en utilisant la TV et la radio de façon modérée et en évitant les conversations bruyantes)

Quelques règles pour les visiteurs

- Quitter la chambre lors de soins ou de visites médicales
- Ne pas faire de bruit
- Respecter les horaires de visites
- Éviter d'amener des enfants en bas âge
- Éviter les visites trop longues et de plus de 2-3 personnes
- Ne pas apporter de médicaments, d'aliments ou encore de boissons alcoolisées

L'intervention

Si vous vous sentez stressé(e), signalez-le. L'anesthésiste en tiendra compte dans votre prémédication.

Les médecins et le personnel infirmier sont à votre écoute. N'hésitez donc pas à poser vos questions et faire part de vos inquiétudes éventuelles.

Avant l'intervention

En hospitalisation programmée, les interventions sont parfois prévues pour le lendemain de la date d'entrée. Vous recevrez la visite du médecin qui répondra à vos questions quant au déroulement de l'opération. Si votre intervention est prévue le jour même de l'entrée, comme c'est toujours le cas en hôpital de jour, vous devez impérativement être à jeun, sans quoi l'intervention sera d'office reportée.

Le/la secrétaire du bloc opératoire se chargera de prévenir votre médecin traitant de la date et l'heure de votre intervention. Un changement d'horaire peut toutefois survenir en fonction des urgences.

Après l'intervention

Votre intervention sera suivie d'une surveillance en salle de réveil, voire aux soins intensifs pour les interventions plus lourdes. Vos proches seront régulièrement informés.

De retour dans votre chambre, l'équipe infirmière prendra le relais de la surveillance postopératoire afin d'en assurer la continuité la plus efficace possible. Le/la chirurgien(enne) et l'anesthésiste donneront toutes les informations utiles dans ce sens.



La lutte contre la douleur

La douleur est avant tout une épreuve singulière et subjective. Elle s'articule autour de divers paramètres physiques et psychologiques étroitement liés. Son intensité est la conséquence directe du vécu de chacun.

Le CHRSM - site Meuse s'est engagé dans une démarche qualité visant à mieux prendre en charge votre douleur au sein de l'institution.

Supprimer totalement la douleur n'est qu'utopie, mais en réduire l'intensité dans des limites supportables constitue un souci permanent de l'ensemble du personnel de l'institution.

Pour ce faire, une réelle collaboration entre tous les acteurs concernés est essentielle. Cette collaboration suppose :

- la participation du patient
- la sensibilisation et la formation du personnel soignant
- le développement de projets particuliers adaptés à chaque unité
- un lien avec l'extérieur que ce soit le/la médecin généraliste, le kinésithérapeute ou l'infirmier(ère) du domicile afin de permettre la continuité des soins.

Lors de votre hospitalisation, un(e) infirmier(ère) spécialisé(e) en algologie (gestion de la douleur) peut passer à votre chevet afin d'optimiser au mieux votre traitement.

Plusieurs services sont à votre disposition

Bénévoles



Les bénévoles sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre chambre. N'hésitez pas à solliciter leur aide.

Permanences: du lundi au vendredi, les jours ouvrables uniquement, de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h30.

Chaises roulantes

Des chaises roulantes sont à votre disposition dans le hall d'accueil de l'hôpital, à proximité du bureau des bénévoles.

Cafétéria

La cafétéria de l'hôpital, située au rez-de-chaussée (couloir central), ouvre ses portes les jours ouvrables de 8h à 17h. Du petit-déjeuner au repas chaud ou froid, la cafétéria propose une grande variété de produits.

Nous attirons votre attention sur le fait que toute consommation de boissons alcoolisées est strictement interdite aux patients. Ces mesures sont imposées dans le but de rendre les plus efficaces possibles tous les moyens thérapeutiques déployés en faveur de leur guérison.

Télévision

Si vous souhaitez une télévision dans votre chambre, signalez-le à l'accueil centrale. Nous mettrons à disposition une télécommande.

La télévision est gratuite en chambre particulière. En chambre double, elle est facturée 2,50€/jour.

Lors de votre départ, vous remettez la télécommande à l'accueil central. Si celle-ci n'est pas rendue, un montant forfaitaire de 40€ vous sera facturé.

Accès Internet

Le CHRSM – site Meuse est équipé d'un réseau WIFI. Ce dernier est accessible depuis votre chambre, gratuitement pour la durée de votre séjour. Nous vous invitons à en formuler la demande à l'Accueil ou à un membre de l'équipe de l'unité dans laquelle vous êtes hospitalisé(e).

Le courrier

Le courrier est distribué chaque jour sauf les week-ends. Si votre hospitalisation est programmée et que vous souhaitez faire suivre votre courrier, informez-en la Poste.

Si vous désirez poster du courrier, une boîte aux lettres se trouve à l'entrée de la cafétéria.

Une librairie est également à votre disposition dans le hall d'accueil de l'hôpital.

La bibliothèque

Une bibliothèque mobile est opérationnelle au CHRSM – site Meuse. Grâce au dévouement de bénévoles, un passage est effectué une fois par semaine dans les unités de soins. Les livres proposés sont reconditionnés en permanence afin d'éviter la circulation de germes d'une chambre à l'autre.

Coffre

Nous vous conseillons de ne pas conserver d'argent ou d'objets de valeur dans votre chambre. Vous pouvez effectuer un dépôt au **Service de la Recette**, route 27, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Tenez compte de cet horaire au moment de votre sortie.

Podologue

Sur demande auprès d'un(e) infirmier(ère), le/la podologue peut se rendre dans votre chambre. Cette prestation sera comptabilisée dans votre facture d'hospitalisation.

Mesures de sécurité

Sécurité

L'hôpital dispose d'agents de gardiennage qui assurent la sécurité générale dans les lieux 24h/24.

Dans le respect de la loi, des caméras de surveillance ont été installées aux endroits sensibles aux abords et dans l'enceinte de l'hôpital.

Nous vous conseillons vivement d'éviter d'emporter des objets de valeur à l'hôpital. L'institution n'est pas responsable en cas de vol, perte ou dommage occasionné à vos effets personnels.

Incendie

Toutes les chambres sont équipées d'un dispositif de détection d'incendie. En cas de départ de feu, informez immédiatement le personnel du service et respectez les instructions détaillées sur les panneaux affichés dans chaque service.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'hôpital (AR 15/05/90 – 31/03/93). Merci de vous rendre à «l'espace fumeurs» situé à l'extérieur, à proximité de l'accueil principal de l'hôpital.

L'utilisation de percolateur, grille-pain, bougies, etc. est strictement interdite.

En cas d'incendie, l'utilisation des ascenseurs est également interdite.

Plusieurs services peuvent vous venir en aide

Le Service Social

Ce service est à votre disposition si vous rencontrez des difficultés d'ordre personnel ou familial, si vous souhaitez recevoir de l'aide pour effectuer vos démarches administratives (mutuelle, CPAS, pension, allocation, etc.) ou encore pour organiser votre convalescence ou retour à domicile.

Si vous désirez rencontrer le/la travailleur(se) social(e) dans son bureau ou dans votre chambre, signalez-le à l'infirmier(ère) responsable de l'unité de soins qui l'informerá de votre demande.

Le Service Social est présent tous les jours ouvrables de 8h30 à 16h30 et peut être contacté au 081 72 61 36.

Assistance morale laïque et religieuse

Durant votre séjour, vous pouvez recevoir la visite d'un représentant de votre religion ou d'un conseiller laïque qui professe une opinion morale ou philosophique non religieuse. Ils assurent également l'**administration du Sacrement des Malades, portent la communion** et sont **disponibles pour l'écoute et l'accompagnement ou soutien spirituel**. Ils y répondront suite à votre demande ou celle de vos proches. Pour les contacter, vous pouvez soit remplir un formulaire lors de votre admission, soit interroger un/une infirmier(ère) à l'étage où vous êtes hospitalisé.e ou encore vous renseigner à l'accueil.

Un espace de recueillement situé au rez-de-chaussée est également accessible toute la journée. Une eucharistie y est célébrée tous les samedis à 17h.

Le Service de Médiation interculturelle

Le Service de Médiation interculturelle est ouvert à tous les patients ayant des difficultés à s'exprimer ou à comprendre la langue française.

Les médiateurs sont dès lors disponibles pour accompagner les patients durant tout leur trajet de soins, veillant ainsi à ce que les patients et les prestataires puissent communiquer ensemble de manière adéquate.

Le service de médiation interculturelle est gratuit, et offre un accompagnement en arabe, albanais, anglais, turc, russe, espagnol, serbo-croate et macédonien. Il est également possible de se faire assister pour d'autres langues par le biais du système de vidéo-conférence.

Il est préférable de contacter le service avant la date du rendez-vous pour s'assurer de la présence du médiateur. Pour cela, vous pouvez vous présenter directement dans le service, situé Route 60, ou prendre contact par **téléphone** au 081 72 61 08 ou **par mail** à l'adresse mediation.interculturelle@chrsm.be. Notre service est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h.



La Médiation hospitalière

Le médiateur hospitalier intervient dans le cadre de la médiation de plainte pour aider les parties en cause à communiquer entre elles et à trouver, dans un climat serein, une solution amiable et durable au problème faisant l'objet de la plainte. Il est le trait d'union entre le patient et l'institution.

Le médiateur exerce sa fonction en toute indépendance et fait preuve d'impartialité dans sa relation avec les parties concernées. Il est tenu de respecter le secret professionnel et assure la confidentialité des données. Ses missions consistent à examiner objectivement les plaintes des patients, enquêter auprès des personnes concernées, favoriser et promouvoir la communication entre les patients et les prestataires de soins.

Si vous êtes confronté.e à l'une ou l'autre difficulté lors de votre séjour, parlez-en à l'équipe médicale ou de soins. Si, malgré ces démarches, vous rencontrez toujours des difficultés, vous pouvez contacter le médiateur hospitalier qui mettra tout en œuvre pour vous accompagner dans la démarche.

Si vous êtes hospitalisé(e), le médiateur pourra se rendre à votre chevet ou vous recevoir dans son bureau. Si vous n'êtes pas hospitalisé(e), vous pouvez prendre contact avec le médiateur hospitalier pour convenir d'un rendez-vous. Vous pouvez également adresser votre réclamation par mail ou par courrier.

Coordonnées:

- **Tél.:** 081 72 61 10
- **Mail:** mediation.meuse@chrsm.be



Droits du patient (Loi du 22.08.2002)

Chaque patient a la faculté de disposer, à sa demande, d'informations générales ou individualisées sur les liens juridiques entre l'hôpital et les prestataires de soins qui y travaillent.

Le champ d'application de la loi est étendu au domaine des soins esthétiques ainsi qu'aux psychologues cliniciens et psychothérapeutes habilités.

Dans le cadre de leur activité au CHRSM - site Meuse, tous les médecins sont conventionnés.

La loi sur les droits du patient prévoit un ensemble de prérogatives en faveur du patient dans ses relations de soins de santé.

Il est reconnu au patient :

- Le droit à des prestations de qualité.
- Le droit au libre choix du praticien professionnel.
- Le droit à l'information sur son état

de santé.

- Le droit au consentement libre et éclairé.
- Le droit à la consultation et à une copie de son dossier médical. Vous pourrez avoir accès aux informations médicales vous concernant en contactant les archives médicales.
- Le droit à la protection de la vie privée.
- Le droit d'introduire une plainte auprès de la fonction de médiation.
- Le droit à recevoir de la part des professionnels de la santé les soins les plus appropriés visant à prévenir, écouter, évaluer, prendre en compte, traiter et soulager la douleur.

Parce que des droits riment avec des obligations, la loi stipule que le patient doit apporter sa collaboration tout au long de sa prise en charge. L'hôpital a à cœur d'optimiser la

qualité de ses soins et le bien-être de sa patientèle. Pour ce faire, il est demandé au patient de respecter :

- L'intimité, le calme et le bien-être des autres patients.
- Le personnel et son travail.
- Les heures de visite.
- L'interdiction de fumer.
- Les locaux, le matériel et l'infrastructure générale de l'institution.
- Les différents règlements généraux et particuliers de l'institution.

Consultez les informations complètes sur ce sujet sur www.patientrights.be ou demandez la brochure «Loi 'Droits du patient' – Dans une bonne relation, on sait ce que l'autre peut apporter» au **Service de Médiation hospitalière.** (081 72 70 38)

Objectif Qualité!



Notre priorité, c'est votre satisfaction

Soucieux d'améliorer la qualité des soins et du service que vous êtes en droit d'attendre, notre établissement s'engage dans une démarche de gestion des risques et de la qualité.

Cette démarche implique une remise en question de nos modes de fonctionnement à tous points de vue (accueil, confort, soins, information, alimentation, entretien, etc.).

Ce projet de longue haleine se met en place de manière progressive en s'appuyant sur l'implication de tous les acteurs de terrain et sous la coordination de notre Département Qualité.



ACCREDITATION
CANADA

Votre avis compte!

Afin de répondre au mieux à vos attentes et dans le souci de nous améliorer, votre avis concernant votre séjour dans notre hôpital nous intéresse.

Dans cette optique, un questionnaire de satisfaction vous sera remis dès votre admission. N'oubliez pas de le remplir avant votre départ et de le déposer dans une de nos boîtes aux lettres destinées à cet usage.

Vous nous aiderez ainsi à améliorer le service de qualité que nous voulons offrir à tous nos patients.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

Une commission de suivi des plaintes

Toujours dans l'optique d'améliorer le service apporté au patient, le CHRSM – site Meuse a créé une Commission de Suivi des Appréciations de Patients.

Celle-ci n'est subordonnée à aucune obligation légale; son existence est le fruit d'une réflexion menée en interne.

Toutes les plaintes recueillies au Service de Médiation sont exposées de manière anonyme à cette commission, formée de gestionnaires, des directions et des représentants du corps médical, infirmier et administratif.

91% de nos patient.e.s se disent satisfait.e.s de leur passage à l'hôpital de jour chirurgical.

Votre départ

Le retour à domicile

Avant votre départ, dont la date et l'heure sont fixées par le médecin en collaboration avec l'équipe infirmière qui vous a pris en charge, veillez à ce que les services administratifs disposent bien de vos coordonnées exactes ainsi que toutes autres informations utiles à la bonne gestion de votre dossier (mutuelle, déclaration d'admission, etc.). Pensez également à rassembler tous vos effets personnels.

Le/La secrétaire de votre unité de soins peut faire appel au service d'ambulances de votre choix si votre état de santé le nécessite.

Dans l'éventualité où vous quittez l'hôpital contre l'avis du médecin, il vous sera demandé de signer une décharge dégageant l'hôpital et le médecin de toute responsabilité. En cas de refus, votre sortie sera considérée comme irrégulière et la responsabilité du CHRSM – site Meuse sera totalement dérogée.

Si vous avez séjourné en hôpital de jour, tenez compte du fait qu'il vous est interdit de conduire un véhicule durant 24h après une intervention. Pensez donc à demander à un parent ou une connaissance de venir vous chercher.

Le suivi d'hospitalisation

Dans les jours qui suivent votre sortie, un rapport circonstancié sera adressé à votre médecin traitant. Un rendez-vous en consultation de contrôle sera également fixé.

De retour à domicile, il vous est toujours possible de contacter l'hôpital si vous avez des questions ou des inquiétudes.

La convalescence et le repos

Le Service Social de l'institution dispose de toutes les informations à ce sujet et peut vous aider dans vos démarches concernant un retour à domicile encadré, une admission en maison de repos (et de soins) ou en centre de revalidation.

Les frais de séjour

Lors de votre admission, un ou plusieurs acompte(s) vous a été demandé suivant le type de chambre choisi (provision). Celui-ci sera déduit de votre facture définitive qui vous parviendra dans le courant du deuxième mois après votre sortie de l'hôpital.

En cas de difficultés financières, un plan d'apurement est envisageable. Pour tout renseignement, le Service de Facturation est à votre disposition au 081 72 68 40 de 8h à 12h.

Don d'organes et de tissus

Altruisme, générosité et solidarité sont les termes qui caractérisent le don d'organes.

Ce don qui consiste à accepter que soient prélevés de votre corps, après votre décès, des organes ou des tissus, permet de sauver la vie ou d'améliorer la qualité de vie de nombreux patients de tout âge, atteints d'affections graves.

La loi du 14/02/87 donne la possibilité d'effectuer des prélèvements d'organes ou de tissus sur toute personne cérébralement décédée, n'ayant par marqué son refus, de façon explicite, de son vivant.

Lorsqu'un décès survient dans une famille, il est très pénible pour les proches d'envisager la question du prélèvement d'organes. Afin de clarifier cette question délicate, toute personne majeure peut se rendre à l'administration communale de son domicile et y déclarer son consentement ou son opposition à tout prélèvement après son décès. Votre volonté sera donc respectée et vos proches seront dispensés de faire ce choix difficile à votre place.

En cas d'absence de toute déclaration, c'est la règle du consentement présumé qui prévaut, autrement dit «qui ne dit mot consent». Les proches peuvent cependant s'opposer au prélèvement.

Informations complémentaires :
coordination.don.organe.meuse@chrsm.be



Le Réseau Hospitalier Namurois



Le CHRSM, le CHU UCL Namur et la Clinique Saint-Luc Bouge s'unissent pour former ensemble le Réseau Hospitalier Namurois.



Ce rapprochement permet aux patient.e.s de bénéficier de la force d'un réseau pour l'ensemble de la population du bassin namurois. Nous ambitionnons le développement d'une offre de soins complémentaire, la plus large possible (en direct ou en indirect via des associations), reposant sur les spécificités et l'excellence de nos hôpitaux et de nos équipes, en termes de soins, de service, de recherche et d'innovation.



Chaque institution maintient toutefois sa gouvernance actuelle ainsi que son indépendance et son autonomie.

Notre priorité : maintenir l'offre alliant qualité et proximité qui fait la force des hôpitaux namurois.



Prises de sang

Sans rendez-vous

Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

Le samedi de 9h00 à 11h30

Par le centre de prélèvement du CHRSM - site Meuse
au rez-de-chaussée - **Route 21**



Possibilité de prélèvements à domicile
pour les personnes à mobilité réduite.
**Prendre rendez-vous auprès du secrétariat
au 081 72 69 89.**

Test d'hyperglycémie provoquée (dépistage du diabète):

UNIQUEMENT sur rendez-vous, téléphonez au
081 72 69 84 (de préférence entre 13h et 15h).

Test PCR Covid-19 :

UNIQUEMENT sur rendez-vous, téléphonez au
081 72 69 15 (du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30).

**Autre centre de prélèvement
dans la région**

À Saint Servais : Centre Solidaris
Chaussée de Waterloo, 182 (sans rendez-vous).
Du lundi au vendredi de 7h30 à 10h30.



Données médicales et protection de la vie privée

Le consentement éclairé

Le consentement éclairé est l'accord que vous donnez en tant que patient.e pour permettre le partage électronique et sécurisé de vos données de santé entre les personnes qui vous soignent (médecins, pharmaciens, hôpitaux, infirmiers, etc.). En collaborant et en connaissant vos antécédents de santé, elles pourront vous soigner plus rapidement et vous éviter des examens qui ne sont pas nécessaires. Ce partage a lieu dans le cadre exclusif de la continuité des soins et respecte les règles de protection de votre vie privée.

Ce sont vos données et elles sont protégées. Vous pouvez à tout moment décider de les partager ou pas.

L'ensemble des données détenues par les professionnels de la santé peuvent être partagées pour autant qu'elles soient utiles à votre prise en charge. Il s'agit par exemple :

- de résultats de prise de sang
- de radiographies
- de schémas de vaccination et de médication
- de médicaments qui vous ont été prescrits et délivrés
- des informations communiquées à votre médecin traitant à l'issue d'une hospitalisation

L'ensemble de ces données forme ce qu'on appelle «le dossier santé partagé».

Qui a accès à vos données ?

Les professionnels de la santé avec qui vous avez une relation de soins ou thérapeutique, c'est-à-dire celles et ceux qui vous soignent dans le cadre strict de la qualité

et de la continuité des soins. Il s'agit par exemple d'un médecin généraliste ou spécialiste, d'un pharmacien, de personnel infirmier, etc. Cela signifie que le médecin du travail, celui de votre mutuelle ou de votre compagnie d'assurance n'ont pas accès à vos données.

Comment enregistrer votre consentement ?

Vous pouvez enregistrer votre consentement avec votre carte d'identité électronique :

1. via l'application eHealthConsent
2. via votre médecin généraliste, votre prestataire de soins, votre mutuelle, votre pharmacie ou le Service des Admissions de l'hôpital
3. via le portail patient de certaines institutions ou réseaux de soins

Pour les enfants ou pour toute autre personne ne disposant pas d'une telle carte, les prestataires de soins, les mutuelles et les services d'admission des hôpitaux sont autorisés à enregistrer votre consentement, si la personne concernée (ou les tuteurs légaux de l'enfant) le demande (au moyen du numéro d'identification de la sécurité sociale – NISS – de la personne).

Vous pouvez retirer votre consentement par les mêmes canaux décrits ci-dessus.

Sécurité et confidentialité!

Les réseaux électroniques de partage de données de santé sont hautement sécurisés. Ils répondent aux critères de sécurité les plus élevés et tous les accès à vos données sont enregistrés. Toutes les données sont cryptées de bout en bout.

Les professionnels de la santé sont tenus par le secret professionnel. Vos soignants ne peuvent fournir de renseignements à des tiers (y compris vos proches) ni les laisser consulter votre dossier sans votre accord, sauf exceptions prévues par la loi.

Les réseaux de santé électroniques veillent à respecter la loi relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et la loi relative aux droits du patient.

Le Réseau de Santé Wallon

Le CHRSM – site Meuse, au même titre que tous les hôpitaux wallons, participe au RSW (Réseau de Santé Wallon). Il s'agit d'une plate-forme de consultation électronique hautement sécurisée des documents médicaux. Vous pouvez obtenir le document auprès de tous les accueils.

Le personnel d'accueil d'hospitalisation répondra avec plaisir à vos questions. Vous pouvez également consulter le site internet : www.reseaudesantewallon.be



La communication du dossier médical

La loi (22 août 2002) concernant les droits du patient prévoit que le patient a le droit de consulter, sans intermédiaire, son dossier dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 15 jours de la réception de la demande, à l'exception des notes personnelles du prestataire et des données concernant des tiers.

Si le dossier contient une motivation écrite de refus de diffusion d'informations (si la communication de celles-ci risque de causer manifestement un préjudice grave à la santé du patient), le patient ne pourra consulter son dossier que par l'intermédiaire d'un praticien professionnel qu'il aura désigné.

Le patient a le droit d'obtenir une copie partielle ou totale du dossier aux mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus et au prix coûtant.

Au CHRSM – site Meuse, nous encourageons vivement une procédure simplifiée. Celle-ci se trouve sur notre site internet : www.chrn.be

Infos pratiques



Adresse

CHRSM - site Meuse
Avenue Albert I^{er}, 185
5000 Namur

www.chrn.be
www.chrsm.be

Accès

En Bus

N° 5 Salzinnes (Hayette) – Beez
N° 17 Acosse – Namur
N° 40 Vezin – Gelbressée – Namur
N° E84 Waremme – Hannut – Namur



En voiture

Via la E411 : sortie 14 Namur-Centre



En train

Gare de Namur, bus 5, 17, 40 ou E84



Numéros utiles

Tél. général : 081 72 61 11

Fax : 081 72 68 19

Service de Facturation : 081 72 68 40

Service de Gestion des lits : 081 72 65 90

Service de Médiation : 081 72 61 10

Service Social : 081 72 61 36

Parkings

Plusieurs parkings sont à votre disposition aux abords de l'hôpital.

Tous ces espaces de stationnement sont ouverts 24h/24 et payants de 7h à 21h. Nous vous remercions de respecter les emplacements réservés aux personnes handicapées et aux véhicules de service. Vous disposez d'ailleurs de 15 minutes gratuites pour déposer ou reprendre des patients devant l'accueil central (P1).

Si vous venez régulièrement au CHRSM – site Meuse dans le cadre d'un traitement en dialyse ou en hôpital de jour oncologique ou si votre enfant est hospitalisé au centre néonatal, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel. Les informations vous seront données dans ces services respectifs.

Rejoignez-nous !



WWW.ASDNAMUR.BE



Vous rentrez à la maison
suite à une hospitalisation ?

Vous avez besoin d'aide
au quotidien ?



*Nos professionnels qualifiés vous proposent une solution
adaptée à vos besoins*

- Infirmier(e)
- Aide soignant(e)
- Aide familiale
- Aide ménagère
- Garde à domicile

Nos coordinatrices sont également disponibles pour vous aider à
mettre en place les services adéquats pour vous permettre
de continuer à vivre au sein de votre lieu de vie.

**Déjà 4000 personnes prises en charge
chaque mois en province de Namur !**

Et vous ?



Partenaire Mutualité chrétienne

Avenue de la Dame, 93 - 5100 Namur
Accessible 7j/7 et 24h/24
081 257 457
info@asd-namur.be





AMBUTEAM S.R.L.

Ambulance
0473 42 20 88

Pour toutes urgences
Transferts inter-cliniques
Retours à domicile
Consultations - Examens

Route de Cortil-Wodon 87 - 5310 Leuze
Tél : 081 56 90 92 • ambuteam@belgacom.net

 Ambuteam SRL



TITRES SERVICES

BESOIN D'UNE AIDE-MÉNAGÈRE ?

- ✓ Pour le nettoyage de votre domicile
- ✓ Le repassage de votre linge
- ✓ Vos emplettes
- ✓ La préparation de petits plats

**NOUS PRENONS LE RELAIS,
APPELEZ-NOUS ☎ 081 248 600**

📍 RUE DES BOURGEOIS, 14 - 5000 NAMUR

AVANTAGES

- ✓ Couverture en Responsabilité civile sans franchise à votre charge
- ✓ Aide administrative pour votre dossier

Mais aussi :

- ✓ Une équipe à votre écoute
- ✓ Un service de qualité
- ✓ Une aide-ménagère de confiance
- ✓ Un suivi par nos monitrices

PAS DE FRAIS D'INSCRIPTION NI DE DEPLACEMENT



Centrale de Services à Domicile

Le choix de bien vivre chez soi !

Notre Centre de coordination analyse gratuitement vos besoins et vous propose des solutions pour mieux vivre chez vous.

- Soins infirmiers et palliatifs • Gardes malades • Aides familiales et aides ménagères sociales • Livraison de repas chauds et froids • Télévigilance • Conseil en aménagement du domicile • Transports non urgents en ambulances ou VSL - 0800/82.290 • Location de matériel médical • Et bien plus encore...



OVH ORTHOPÉDIE

- › Travail sur mesure
- › Réparations et modifications sur place

info@ovh-orthopedie.be
081 22 00 59

Rue de l'Institut 5
5004 Bouge

Rendez-vous en semaine de 9h à 17h

Prothèses | Orthèses | Bandages | Chaussures orthopédiques
Semelles orthopédiques | Aides à la marche | Chaises roulantes

Ets Halin et Fils

PEINTURE & DÉCORATION DE SOLS & MURS

Avenue de Namur 88 - 5590 CINEY

083 21 52 75

ehalin.fils@scarlet.be

VOUS SOUHAITEZ ÊTRE PRÉSENT
DANS LA PROCHAÎNE ÉDITION ?

N'ATTENDEZ PLUS !

Redline
Communication

UNE AGENCE QUI SOIGNE
VOTRE COMMUNICATION



RED LINE | Tél. : +32 (0)479 61 61 92
christophe@redline-communication.be
www.redline-communication.be



Editeur responsable : Charlotte Bouveroux - Rue de France 35 - 5600 Philippeville

Centrale de Services à Domicile de la Province de Namur - réseau Solidaris asbl

Siège social : Rue de France, 35 à 5600 PHILIPPEVILLE • 081 777 100 • csd.namur@solidaris.be • www.csdnamur.be
N° Entreprise : 0443-258-524 • Compte bancaire : BE36 8781 7263 0181 • RPM : Tribunal de l'entreprise de Liège - division Dinant

+ Votre partenaire en solutions de mobilité et d'équipement à caractère médical

VSL | TPMR | AMBULANCES
TQUP (TMS)

LC ambulances
Wallonie - Belgique
www.lcambulances.be

Regroupement de AmbuHuy LCMS AMBU JOYE

Réservez en quelques clics sur
www.lcambulances.be

0493.112.112

24/24 GARDE PERMANENTE 7/7 COMPTES FERME

INSPIRÉ PAR LA TECHNOLOGIE
 GUIDÉ PAR LA PERFORMANCE



AIR Ambiance

CONDITIONNEMENT D'AIR | POMPES À CHALEUR | RÉFRIGÉRATION | VENTILATION

1/1 page Dherte



ACSOL est une association regroupant des établissements spécialisés dans l'accueil et l'hébergement des aînés et des personnes en situation de handicap

Maisons de repos – Maisons de repos et de soins – Résidences-services – Courts-séjours
 Centre d'accueil et de soins de jour – Service résidentiel et Service d'accueil de jour pour adultes porteurs d'un handicap

NOTRE ASBL PROPOSE 6 LIEUX DE VIE

LE CLAIR SÉJOUR Av. REINE ASTRID 92 – 5000 NAMUR 081 74 90 00	CENTRE SAINTE BARBE RUE ÉMILE GODFRIND 101 – 5300 SEILLES 085 82 37 37
LES CENTRES D'ACCUEIL DE BOUGE RUE SAINT-LUC 10 – 5004 BOUGE 081 21 97 11	JOURS HEUREUX RUE MARCEL HUBERT 2 – 5310 EGHEZEE 081 51 23 01
RÉSIDENCE LA VILLETTE CH. DE CHARLEROI 191 – 5030 GEMBLoux 081 62 58 00	RÉSIDENCE DE L'UNIVERS RUE FRANÇOIS LORGE 54 – 5020 VEDRIN 081 21 93 93

HÉBERGEMENT & ACCUEIL DE JOUR
 POUR PERSONNES ÂGÉES
 ET ADULTES PORTEURS D'UN HANDICAP

Siège social : ch. de Louvain 1081 – 5022 Cognelée



WWW.ACSOL.BE 



**CAP
MOBILITÉ
NAMUR**



CALL CENTER
MOBILITE



PMR
TRANSPORT DE
PERSONNES A
MOBILITE REDUITE



TMS
AMBULANCES
VSL

0800/822 90 081/21 21 01 081/51 05 00

info@capn.be | capn.be

Le service de maintien à domicile du CPAS d'Eghezée

Nous sommes là pour vous soutenir.



3 services distincts
et complémentaires
pour vous aider au quotidien

AIDE FAMILIAL(E)

aide au quotidien
assistance sanitaire
soutien relationnel
aide à la famille

REPAS CHAUDS

livraison à domicile de
repas chauds, complets
et équilibrés adaptés
à vos besoins

SAVIQ

accompagnement
chez le médecin,
chez le coiffeur
aide pour les courses
visites chaleureuses

Mme Catherine GARDIMAN

maintienadomicile@cpaseghezee.be

081/51.04.40 (option 1 puis 1)

☎ du lundi au vendredi - de 9h à 10h30 et de 13h à 14h

Notre équipe travaille en respectant les mesures d'hygiène et de protection nécessaires afin de garantir la sécurité de tous.



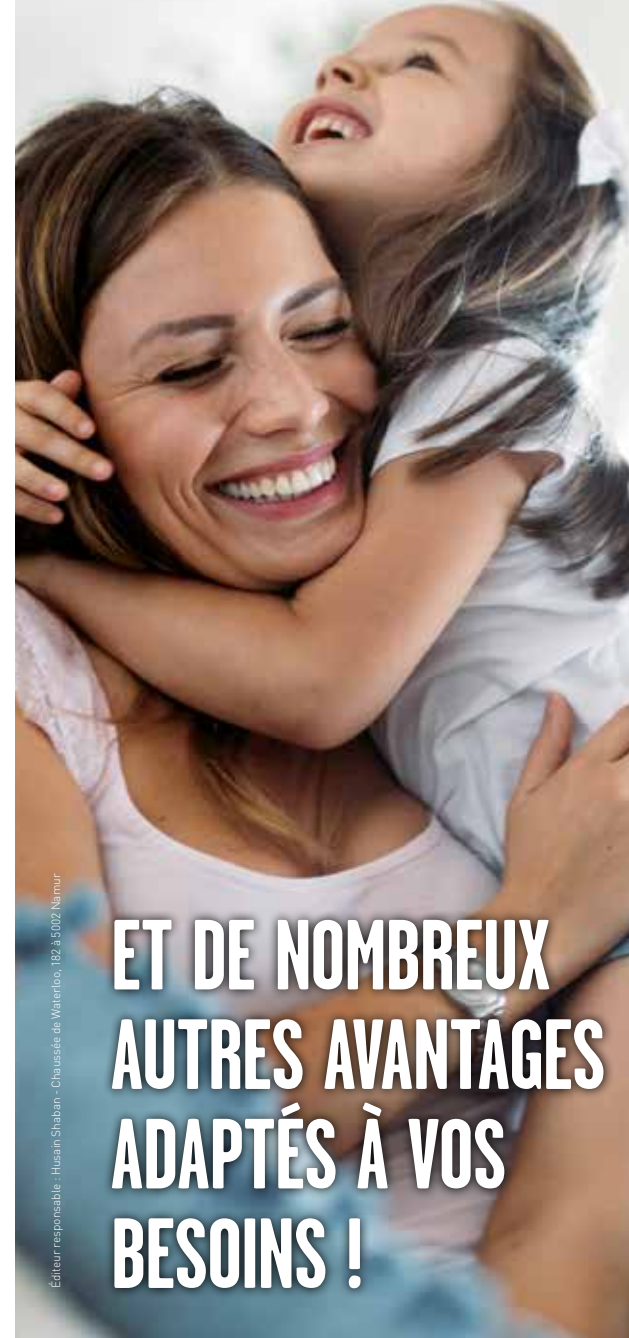
Le foyer Saint Antoine

Maison de repos du
C.P.A.S. de Gesves

📍 Rue de Mozet 1 -5340 Mozet

☎ 081 71 91 10

✉ foyer.saint.antoine@cpas.gesves.be



**ET DE NOMBREUX
AUTRES AVANTAGES
ADAPTÉS À VOS
BESOINS !**

Editeur responsable : Huanin Shaban - Chaussée de Waterloo, 182 à 5002 Namur

Soins totalement remboursés !

Pour les - 18 ans :

LOGOPÉDIE DMG

Remboursement intégral du ticket modérateur des séances logopédiques. Sans plafond et sans franchise ! Lorsqu'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire, remboursement de 5€ par séance (208 séances maximum sur une période de 2 ans).

MÉDECINS SPÉCIALISTES DMG

Remboursement du ticket modérateur des consultations et des actes médicaux chez le pédiatre et tous les autres spécialistes... Dans tous les hôpitaux, polycliniques et cabinets privés ! Sans plafond et sans franchise !

Solidaris rembourse aussi totalement le ticket modérateur des séances de kinésithérapie et les soins infirmiers.

Pour les + 18 ans :

DENTISTERIE DMG

Remboursement intégral du ticket modérateur des consultations et soins préventifs (détartrages, examen buccal annuel).

GYNÉCOLOGUE DMG

Remboursement intégral du ticket modérateur en cabinet privé, hôpital ou polyclinique. Sans plafond et sans franchise !

MÉDECINS GÉNÉRALISTES DMG

Remboursement intégral du ticket modérateur des consultations. Sans plafond et sans franchise !

Pour les 75 ans et plus : remboursement intégral du ticket modérateur des visites à domicile (franchise de 25€/an).

MÉDECINS SPÉCIALISTES DMG

Remboursement intégral du ticket modérateur des consultations chez les spécialistes : anesthésie, chirurgie, neurochirurgie, gériatrie, gynécologie obstétrique, ophtalmologie, oto-rhinolaryngologie, urologie, orthopédie, stomatologie, dermatologie, médecine interne, pneumologie, gastro-entérologie, oncologie, pédiatrie, cardiologie, neurologie, psychiatrie, rhumatologie... Dans tous les hôpitaux et polycliniques liées à un hôpital !

Plus d'infos : 078/051.319
ou sur **solidaris-wallonie.be**



HOME CLEAN

agr e titres-services

081 21 03 53
www.homeclean.be



Retrouvez-nous   Andenne, Ciney, Gembloux,
Huy, Jodoigne, Namur, Profondeville, Ramillies,
Sambreville, Wavre, Wellin.

D Couvrez WALLONY CLEAN
nettoyage des locaux professionnels

A domicile

- | Aide-m nag re
- | Lessive et repassage

- | Pr paration de repas
- | Couture et raccommodage

En d p t

- | Repassage en centrale
- | Couture et raccommodage